QUAND LA SÉPARATION NE GARANTIT PAS L'ARRÊT DE LA VIOLENCE...

Simon Lapierre | École de service social, Université d'Ottawa



n reproche souvent aux femmes victimes de violence conjugale de rester trop longtemps avec leur conjoint malgré la violence qu'elles subissent, comme s'il s'agissait d'un manque de jugement ou de volonté de leur part. Lorsqu'elles ont des enfants, on les accuse de prioriser leurs propres besoins et ceux de leur conjoint au détriment de ceux de leurs enfants, et de ne pas prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de ces derniers. En plus de blâmer les femmes pour la violence exercée par leur conjoint, cette façon de percevoir la situation des femmes victimes de violence conjugale repose sur l'idée que la séparation garantit l'arrêt de la violence et assure la sécurité des femmes et des enfants. C'est cette idée qui est examinée et contestée dans cet article.

VIOLENCE POST-SÉPARATION ET AUTRES DIFFICULTÉS

La séparation constitue généralement un pas dans la bonne direction pour les femmes et les enfants qui souhaitent vivre sans violence. Il ne s'agit toutefois pas d'une solution simple et rapide, comme on le laisse souvent entendre, et il ne faut surtout pas sous-estimer les dangers et les difficultés qui peuvent être présents, et qui peuvent même s'accentuer durant la période post-séparation. Ce sont d'ailleurs ces dangers et ces difficultés qui peuvent amener certaines femmes à faire le choix rationnel de rester avec leur conjoint malgré la violence.

La séparation ne garantit pas l'arrêt de la violence, ni la sécurité des femmes et des enfants victimes de violence conjugale. Au contraire, plusieurs études révèlent des taux élevés de violence post-séparation et démontrent que la violence peut même s'intensifier au moment où les femmes

décident de quitter leur conjoint. Si des stratégies de contrôle étaient déjà en place avant la séparation, la violence peut devenir plus sévère ou plus fréquente suite à la séparation. C'est d'ailleurs dans ces circonstances que plusieurs femmes et enfants sont tués à chaque année.

QUI ONT DES

COMPORTEMENTS

VIOLENTS À

L'ENDROIT DE LEUR

CONJOINTE SONT

SUSCEPTIBLES

D'AVOIR RECOURS

À DIFFÉRENTES

STRATÉGIES DANS

LE BUT DE MAINTENIR

LEUR POUVOIR ET

LEUR CONTRÔLE.

Ainsi, les hommes qui ont des comportements violents à l'endroit de leur conjointe sont susceptibles d'avoir recours à différentes stratégies dans le but de maintenir leur pouvoir et leur contrôle. Ces stratégies peuvent inclure le recours à des actes d'agressions physiques ou sexuelles, ainsi que d'autres stratégies plus ou moins subtiles, telles que la manipulation, le dénigrement, les critiques et la surveillance constante. Lorsqu'une dynamique de contrôle coercitif s'est installée avant la séparation, les femmes peuvent continuer de se sentir totalement sous l'emprise de leur ex-conjoint, au point où ce dernier n'a pas nécessairement besoin d'avoir recours à des actes d'agressions pour réaffirmer son pouvoir. Il suffit parfois d'un regard, d'un signe ou d'un mot...

Par ailleurs, les femmes qui ont des enfants font face à des difficultés supplémentaires durant la période post-séparation, sans compter qu'il est généralement beaucoup plus difficile pour elles de couper toute communication avec leur ex-conjoint, puisque celui-ci reste souvent en contact avec les enfants. D'ailleurs, des recherches révèlent que des incidents de violence post-séparation se produisent souvent lors des contacts père-enfant. Ces hommes peuvent également utiliser les contacts avec leurs enfants pour tenter d'influencer négativement la relation qu'ils entretiennent avec leur mère, pour les manipuler et leur soutirer certaines informations, pour miner l'autorité parentale des femmes, etc. Enfin, les hommes qui ont des comportements violents peuvent aussi « utiliser » le système de justice ou le système de protection de la jeunesse pour rendre la vie de leur ex-conjointe plus difficile, particulièrement lorsqu'il y a des démarches en cours pour déterminer les modalités de garde des enfants.

INTERVENIR EN CONTEXTE DE VIOLENCE POST-SÉPARATION

Au cours des dernières décennies, le Québec s'est doté de politiques et de pratiques pour assurer la sécurité des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants. Certaines organisations, comme les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, ont développé une expertise dans ce domaine et jouent un rôle déterminant dans le parcours des femmes et des enfants. En plus de se retrouver dans un milieu sécuritaire, les intervenantes peuvent soutenir les femmes et les enfants dans leur processus de réappropriation du pouvoir et dans leurs démarches pour arriver à vivre sans violence.

Néanmoins, les intervenants dans le système de justice et dans le système de protection de la jeunesse n'interviennent pas toujours de manière appropriée et peuvent parfois créer des difficultés supplémentaires pour les femmes victimes de violence conjugale. Ces difficultés peuvent être liées au fait que les hommes qui ont des comportements violents «utilisent» ces systèmes pour rendre la vie de leur ex-conjointe plus compliquée, mais ils peuvent aussi être le résultat de lacunes importantes qui sont présentes dans ces systèmes.

Ainsi, plusieurs recherches ont démontré que les intervenants dans le système de justice et dans le système de protection de la jeunesse ont de la difficulté à identifier les situations de violence conjugale et à comprendre les dynamiques complexes qui les sous-tendent, particulièrement durant la période post-séparation. L'idée que la violence cesse au moment de la séparation est persistante. De plus, l'intérêt relativement récent pour les «conflits sévères de séparation» et pour les «séparations hautement conflictuelles » accentue cette difficulté, en créant une confusion encore plus marquée entre les situations de violence conjugale et la situations de conflits. Ces lacunes ont des retombées importantes dans l'intervention auprès de ces familles durant la période post-séparation. Par exemple, le risque de violence sévère ou d'homicide n'est pas toujours bien évalué, ce qui ne permet pas la mise en place des mesures nécessaires pour assurer la sécurité des femmes et des enfants.

Au cours des dernières années, l'intérêt pour les «conflits sévères de séparation» et pour les «séparations hautement conflictuelles» a été accompagné par la mise en place de mesures législatives forçant le recours à la médiation dans les situations



de séparation. Même si des exceptions sont possibles pour les femmes victimes de violence conjugale, des démarches supplémentaires sont imposées pour se prévaloir de ces mesures d'exception. De plus, alors que plusieurs médiateurs n'ont pas les connaissances nécessaires pour identifier ou évaluer adéquatement les situations de violence conjugale, d'autres médiateurs soutiennent que le recours à la médiation est approprié dans ces situations, ce qui semble tout autant problématique.

Par ailleurs, ces lacunes peuvent créer une fausse perception des actions posées par les femmes victimes de violence conjugale, qui ont souvent de très bonnes raisons d'exprimer des inquiétudes concernant les contacts père-enfant ou même de s'opposer à ces contacts. Ainsi, lorsque les intervenants n'identifient pas la violence conjugale et ne comprennent pas les dynamiques complexes, les femmes qui expriment des inquiétudes ou qui s'opposent aux contacts père-enfant risquent d'être percues comme étant «hostiles» ou comme refusant de collaborer avec leur ex-conjoint dans le meilleur intérêt des enfants. Dans ces circonstances, certaines femmes peuvent même être accusées d'aliénation parentale.

Si la séparation constitue généralement un pas dans la bonne direction pour les femmes et les enfants qui souhaitent vivre sans violence, il ne faut pas sous-estimer les dangers et les difficultés qui peuvent être présents durant la période post-séparation. Ainsi, les intervenants devraient être en mesure d'identifier les situations de violence et de comprendre les dynamiques complexes qui les sous-tendent. Différents outils ont été développés pour faciliter l'évaluation de ces situations, mais les intervenants doivent d'abord être à l'écoute des femmes et des enfants et prendre au sérieux les craintes qu'ils expriment.

Considérant les dangers et les difficultés auxquels les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants sont exposés durant la période post-séparation, on peut comprendre que certaines femmes fassent le choix rationnel de rester avec leur conjoint malgré la violence. Dans ce contexte, il faut cesser de demander aux femmes pourquoi elles restent avec leur conjoint et plutôt nous interroger sur ce que nous faisons ou ce que nous pouvons faire pour les soutenir et pour assurer leur sécurité et celle de leurs enfants.